

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation

27 février 2026

Date d'Affichage
27 février 2026

Objet de la délibération

No 2026-100308
Affaires générales

**Renouvellement de la convention
avec l'association Piste**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Alain Guenon, Pascal Hourlier, Juan Garcia Rodriguez, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq,

Absente excusée : Claudette Bouché,

Absente : Elisabeth Benard

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après l'exposé de Monsieur Le Maire relatif au projet de renouvellement de la convention avec l'association PISTE, pour mémoire, la ville de Montmirail confie l'entretien de plusieurs zones de Montmirail à l'association d'insertion sur plusieurs zones, à savoir :

- Entrées de Ville (Châlons, Artonges, Paris, Courbetaux)
- Parking autour du local situé au 34 avenue Charles De Gaulle
- 1ère, 2ème, 3èmes avenues
- Parcours de santé
- Aire de jeux du rond de l'avenue
- Possibilité de réaliser d'autres travaux à la demande en complément de ceux listés : travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments, petite maçonnerie....après validation de la faisabilité et du temps restant dans le cadre de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :
- reconduire ce partenariat pour 2026, en contrepartie d'une subvention de 15 362€ (versée au 30/04/2026 pour 7 681 € et au 31/10/2026 pour 7 681€). Pour information, une augmentation de 182 € par rapport à 2025

- autoriser le maire à signer la convention.

-préciser que ces dépenses seront obligatoirement inscrites dans le budget 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-265103283-20260305-2026-100308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Publication : 06/03/2026

par le maire



Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Etienne DHUICQ, Maire